

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 5 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de M THINON), E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), JF DURAND, JC COURT, JY PONTHER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P CORTIAL (proc de Ph ROUX), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), S REYNIER, C WIOT, J BOYER, MC JOUVE, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de G FANGIER).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 31

Procurations : 8

Votants : 39

Absents : 13

Date de convocation : 29/06/2022

Secrétaire de séance :

Absents : M ALLAMEL, J DAUMAS, K ESSAYAR, P GAILLARD, JY MEYER, P MAISONNEUVE, A DELAYGUE, S GENEST, P DUPONT, D BERAL, M CHAZE, V VANDUYNLAGER et CHARROUD

En présence des suppléants non votants :

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Laviolle - Mise en sécurité des chemins et calades.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Laviolle relatif aux travaux de mise en sécurité des chemins et calades en posant des garde-corps et rampes ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 22 juin 2021 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne les travaux de sécurisation des chemins et calades en posant des garde-corps et rampes.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 8 000 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 16 000 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 8 000 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Laviolle de 30 000 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 30 000 €.

(NB : le solde sur enveloppe de la commune s'établit à 22 000€)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 8 000 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Laviolle pour financer les travaux de sécurisation des chemins et calades en posant des garde-corps et rampes ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Laviolle, initialement de 30 000 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 6 juillet 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220705-DEL05072022-04-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022